

THONON AGGLOMÉRATION

Enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement Volet eaux usées et eaux pluviales

Avis du commissaire enquêteur

Thonon-Agglomeration a été créée en 2017. Elle est composée de 25 communes, à partir de la fusion des anciennes communautés de communes du Bas-Chablais, des Collines du Léman et de la ville de Thonon-les-Bains. Elle exerce les compétences des communautés d'agglomération, notamment l'assainissement des eaux usées, la gestion de l'eau potable.

Elle est membre du Pôle métropolitain du Grand Genevois français. Sa population de 95000 habitants connaît une forte croissance, due à l'attraction du pôle genevois et à l'importance de l'emploi frontalier.

Elle s'étend sur 239 km². Elle est couverte par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Chablais et est soumise aux dispositions de la Loi Montagne.

Le Conseil communautaire de Thonon-Agglomeration vient d'approuver le PLUi-HM. Il a estimé qu'une cohérence était nécessaire entre les zones constructibles et les possibilités d'assainissement et qu'un zonage devait être établi pour assurer la compatibilité avec les objectifs d'urbanisation et définir ainsi une politique de gestion des eaux usées et pluviales.

Concernant l'assainissement

Le réseau d'assainissement collectif de Thonon-Agglomeration, d'environ 720 km, est majoritairement séparatif (91%). Les eaux collectées sont traitées par les stations d'épuration (STEP) de Douvaine, Brenthonne, Fessy-Lully et Thonon-les-Bains. Environ 95% des habitations sont raccordées ou raccordables à l'assainissement collectif.

Un diagnostic du système d'assainissement a été réalisé, mettant en évidence des dysfonctionnements. Un programme de travaux échelonné sur 12 ans a été défini afin de les résoudre, avec notamment la mise en service à l'horizon 2030 d'une nouvelle STEP à Douvaine. Par ailleurs plusieurs secteurs en assainissement non collectif seront raccordés au réseau d'assainissement collectif. Des projets de raccordement sont programmés sur 10 communes.

Les règles régissant l'assainissement des eaux usées sont rappelées dans le dossier, en particulier dans les zones d'assainissement non collectif. Elles précisent les obligations et conditions de raccordement, d'une part, et celles concernant l'ANC.

Des cartes par commune permettent de visualiser les possibilités et les contraintes.

Concernant les eaux pluviales

Le dossier précise les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que celles où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Le diagnostic réalisé pour ce zonage rappelle que les communes de Thonon Agglo sont associées à la conduite de 3 contrats de rivières. 12 cours d'eau (81 km) traversent son territoire qui comprend également de nombreux ruisseaux et zones humides répertoriées. Toutes les communes sont dotées d'une carte des aléas naturels, sauf Thonon les Bains qui dispose d'un plan de prévention des risques.

Le territoire de Thonon Agglomération s'est développé à proximité de cours d'eau. L'enjeu concerne leur maintien à l'état naturel, autant que la gestion des risques liés aux crues et aux érosions. Cette problématique doit conduire à intégrer la préservation des cours d'eau dans le développement communal.

Thonon Agglomération a unifié la réglementation eaux pluviales : l'infiltration sur l'unité foncière est la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales. Le règlement traite des conditions de leur gestion en zone urbaine et les modalités auxquelles sont soumis leurs déversements dans les réseaux pluviaux.

Les secteurs potentiellement urbanisables augmenteront le volume des eaux de ruissellement. Pour l'ensemble de ces zones (OAP) il faudra compenser l'imperméabilisation.

L'enquête publique a été prescrite par un arrêté du Président de Thonon Agglomération du 09/10/2025. J'ai eu une réunion de travail avec le service des eaux de Thonon Agglomération le 06/11/2025 pour approfondir le projet et le dossier d'enquête.

J'ai vérifié que l'information du public et la publicité de l'enquête avaient été faites conformément à la réglementation. Le dossier à la disposition du public au siège du service des eaux à Perrignier, dans les trois mairies sièges de permanence et sur le site internet de Thonon Agglomération était complet.

L'enquête s'est déroulée du 17/11 au 08/12/2025, avec 3 permanences. J'ai reçu 5 personnes. Sur le site internet il y a eu 105 visiteurs, 209 téléchargements, 261 visualisations et 5 contributions. A l'issue de l'enquête, j'ai transmis le 9 décembre 2025 au maître d'ouvrage les observations recueillies, lequel m'a fait part de ses commentaires le 19 décembre.

J'ai étudié le dossier, analysé les observations et contributions et les réponses du maître d'ouvrage. Je constate que ce projet de zonage d'assainissement constitue un complément indispensable au PLUi-HM qui vient d'être adopté par le Conseil communautaire de Thonon Agglomération. En unifiant les règles sur les 25 communes, il devrait permettre de préserver l'environnement et en particulier la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol.

Ce zonage d'assainissement doit permettre de définir une politique de gestion des eaux usées et pluviales et d'assurer une cohérence entre les zones constructibles du PLUi-HM et les possibilités d'assainissement, y compris en différant la constructibilité de certains secteurs, tant que les conditions de gestion des eaux usées ou des eaux pluviales ne sont pas satisfaisantes.

Aussi je formule un avis favorable au projet de zonage d'assainissement, volets eaux usées et eaux pluviales de Thonon Agglomération, tel qu'il a été soumis à enquête publique.

Je l'assortis d'une recommandation : étudier à nouveau la possibilité de réaliser l'assainissement collectif des eaux usées d'Ar moy, en particulier sur le plateau de Lonnaz, urbanisé depuis de nombreuses années et qui domine les terrasses de Thonon les Bains.

Le 02/01/2026

Le commissaire enquêteur

Georges Constantin